

ARRÊTÉ TEMPORAIRE 2024-131



VILLE DE RAMBOUILLET

Services Techniques

49, rue de Groussay

78505 Rambouillet Cedex

Tél. : 01 75 03 42 10

Fax : 01 75 03 42 01

services.techniques@rambouillet.fr

AC/GLS/SM/KS

Instituant des restrictions en matière de circulation et de stationnement :

- Place Félix Faure
- Rue du Général de Gaulle

A compter du vendredi 03 mai 2024 à 19h00 jusqu'au dimanche 05 mai 2024 à 22h00

Le Maire de la Ville de Rambouillet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L 2213.1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les Arrêtés Municipaux réglementant la circulation et le stationnement dans la Ville de Rambouillet,

Vu la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le Terrorisme,

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 juillet 2020, n° ADSG20070701 donnant délégation de signature à Monsieur Alain CINTRAT,

Considérant l'installation de quelques métiers forains sur la place Félix Faure,

Considérant des animations, rue de Général Gaulle organisées le samedi 04 mai 2024 de 15h00 à 19h00,

Considérant la prise en compte du fonctionnement de la fête foraine et du passage du Corso Fleuri,

Considérant le dispositif de sécurité à mettre en place pour assurer le bon fonctionnement des animations et de la fête foraine, il y a lieu de déroger aux dispositions habituelles en matière de stationnement et de circulation,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation lors du week-end du 04 mai 2024,

ARRÊTE**Article 1 CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

La circulation et le stationnement seront interdits :

RUE DE GENERAL GAULLE

- Le vendredi 03 mai 2024 de 19h00 à 24h00 (entre la rue de Penthièvre et la rue Poincaré),
- Le samedi 04 mai 2024 de 05 h30 à 19h00 (en totalité),
- Le samedi 04 mai 2024 de 19h00 au dimanche 05 mai 2024 à 02h00 (entre la rue de Penthièvre et la rue Poincaré),
- Le dimanche 05 mai 2024 de 13h00 à 19h00 (entre la Place Félix Faure et la rue Poincaré),
- Le dimanche 05 mai 2024 de 19h00 à 22h00 (entre la rue de Penthièvre et la rue Poincaré).

PLACE FELIX FAURE

- Le jeudi 02 mai 2024 de 06h00 à 22h00,
- Le vendredi 03 mai 2024 de 19h00 à 24h00,
- Le samedi 04 mai 2024 de 13h00 au dimanche 05 mai 2024 à 02h00,
- Le dimanche 05 mai 2024 de 13h00 à 22h00.



VILLE DE RAMBOUILLET

Article 2 DEVIATIONS

Des déviations seront mises en place en fonction des jours et horaires soit par la rue Général Humbert/Angiviller/Penthièvre (partie haute) ou par la rue Général de Gaulle/République ou par la rue de Penthièvre (sens montant), conformément aux interdictions de circuler mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 Des véhicules de sécurité seront placés en travers des rues perpendiculaires à la rue Général de Gaulle et rue Général de Gaulle en fonction de l'activité de fête foraine, de l'animation commerciale et du passage du Corso Fleuri.

Article 4 ACCES AUX FORCES DE SECURITE ET DE SECOURS

Durant cette période un couloir d'au moins 3.50 mètres devra être respecté dans les rues :

- Place Felix Faure
- Rue de Gaulle

Article 5 L'accès au parking de l'Hôtel de Ville, rue de Penthièvre (partie basse) sera maintenu.

Article 6 La signalisation sera à la charge du Service Logistique pour ce qui concerne la fête foraine, les animations du samedi et le Corso Fleuri.

Article 7 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 8 Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le commandant fonctionnel Divisionnaire de Police et tous les Agents habilités de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rambouillet, le 18 avril 2024

Le 1^{er} Adjoint au Maire
Délégué au cadre de vie, aux grands
projets et à la sécurité
Conseiller Communautaire

Alain CINTRAT



**INTERDICTION DE STATIONNER
DU VENDREDI 03 MAI 2024 A 19H00
AU DIMANCHE 05 MAI 2024 A 22H00**

**INTERDICTION DE STATIONNER
DU VENDREDI 03 MAI 2024 A 19H00
AU DIMANCHE 05 MAI 2024 A 22H00**